

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par les projets de règlement modifiant le règlement de zonage et le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Lors d'une séance tenue le 3 mars 2014, le conseil municipal a adopté les projets de règlement suivants :

- a) Règlement numéro 2008-06-3 modifiant le règlement numéro 2008-06 intitulé *Règlement de zonage de la municipalité de Baie-des-Sables* afin de tenir compte des changements apportés au schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matanie et au plan d'urbanisme de la municipalité par le règlement numéro 2008-05-3;
- b) Règlement numéro 2008-09-2 modifiant le règlement numéro 2008-09 intitulé *Règlement sur les conditions d'émission des permis de construction* afin de tenir compte des changements apportés au schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matanie et au plan d'urbanisme de la municipalité par le règlement numéro 2008-05-3.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **17 avril 2014 à 19h00**, au 20, rue du Couvent, Baie-des-Sables. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou son représentant expliquera les projets de règlement et les conséquences de leur entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Les projets de règlement numéro **2008-06-3** et **2008-09-2** peuvent être consultés au bureau municipal aux heures normales d'ouverture.

Le projet de règlement numéro 2008-06-3 (zonage) contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, lesquelles concernent :

- pour toutes les zones de la municipalité, à l'exception des zones 14-Cc, 15-II, 16-II, 19-P, 22-L et 26-L, la possibilité de louer une résidence pour de courts séjours effectués par des touristes (résidence de tourisme);
- la modification de l'aire de la zone 2-Ad (agricole dynamique) afin de créer la nouvelle zone 46-P (communautaire) et l'identification des spécifications applicables à cette nouvelle zone;
- la modification de l'aire des zones 2-AD (agricole dynamique), 9-Aaf (agricole agroforestière) et 29-Aaf (agricole agroforestière) afin de créer la nouvelle zone 47-Vf (villégiature forestière) et l'identification des spécifications applicables à cette nouvelle zone.

La description ou l'illustration des zones mentionnées ci-dessus peut être consultée au bureau de la municipalité aux heures normales d'ouverture.

Donné à Baie-des-Sables ce 31 mars 2014.

Adam Coulombe. g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier